



Communiqués officiels français

Du 24 Février (15 h.)

EN ARTOIS, lutte à coups de grenades A L'EST DE SOUCHEZ. DANS LA REGION AU NORD DE VERDUN, la lutte a continué toute la nuit avec la même intensité DEPUIS LA RIVE DROITE DE LA MEUSE JUSQU'AU SUD D'ORNES.

Une attaque dirigée sur SAMOENGNEUX a été repoussée. Une autre attaque, forte d'une brigade au moins, lancée sur LE BOIS DES CAURES, nous a repris une partie de ce bois, dont nous tenons actuellement la corne sud.

Toutes les offensives dirigées sur BEAUMONT, en avant duquel nous sommes établis, ont été impuissantes à nous en déloger.

A l'est du front attaqué nous dominons, en avant d'ORNES, le coloir situé AU SUD D'HERBEVOIS.

Les mouvements de repli prescrits pour éviter des pertes inutiles se sont effectués avec une cohésion parfaite sans que l'ennemi, qui n'a avancé qu'avec difficultés, ait pu sacrifier considérablement, ait pu rompre notre front en aucun point.

Bombardement lent et continu de la REGION ENTRE ORNES ET FROMEZEY.

EN LORRAINE, l'ennemi a pris pied dans un de nos postes avancés du BOIS DE CHEMINET, d'où nous l'avons chassé aussitôt.

Quelques contacts de patrouilles à l'EST DE REILLON.

Hier, au cours de la nuit, une de nos escadrilles de bombardement a lancé quarante-cinq projectiles, dont plusieurs de gros calibres, sur LA GARE DE METZ-SABLON et sur l'usine à gaz, dans la région de laquelle a été observé aussitôt après un gros incendie.

Du 24 Février (28 h.)

Nous avons exécuté une concentration de feu sur les organisations ennemies à l'ouest de MAISONS-DE-CHAMPAGNE et au sud de SAINTE-MARIE-A-PY.

EN ARGONNE, tirs de destruction sur les ouvrages allemands à La Fille-Morte.

Dans la région du NORD DE VERDUN, l'ennemi a continué à bombarder avec la même intensité notre front depuis la Meuse jusqu'au sud de Fromezey. L'activité de l'artillerie s'est un peu ralentie entre Malencourt et la rive gauche de la Meuse. Aucune action d'infanterie ne s'est encore produite dans cette région.

Entre la rive droite de la Meuse et Ornes, l'ennemi a fait preuve du même acharnement que le jour précédent et a multiplié ses attaques furieuses laissant sur le terrain des monticules de cadavres sans parvenir à rompre notre front.

Aux deux ailes, nous avons reporté notre ligne, d'une part en arrière de Samoengneux, d'autre part au sud d'Ornes. Notre artillerie a répondu sans cesse à l'artillerie ennemie.

EN LORRAINE, nous avons repoussé et poursuivi une reconnaissance ennemie qui tentait de s'approcher d'un de nos petits postes au nord de Sainte-Martin.

Communiqué russe

Pétrograd, 24 février. Front occidental. Des unités allemandes se sont montrées au sud de la région de RIGA et dans le secteur de la DVINA, DÖGER et de PIÖBATINGSHOF, ils ont jeté des bombes.

Dans la région d'ÖGER, l'ennemi a exécuté un violent tir de nuit et a envoyé nos tranchées des éclaireurs en arriére blancs qui ont été repoussés par nos troupes.

Sur la position de DVINSK, dans la région du chemin de fer de PONEVIEVO, et dans la région de T. HARTOYSK, nos détachements ont rebattu l'ennemi et progressé.

Dans la région de POLSK, au sud-ouest de POLYK, l'ennemi a engagé ses troupes dans les combats les plus acharnés au feu. Ces troupes sont probablement russes.

En GALICIE, au nord-ouest de Tarnobrzeg, dans la région de villages d'Ornietz et de Vorobichin, nous avons fait sauter un canon et nous avons occupé l'ennemi. L'ennemi a bombardé sans résultat le lieu de l'explosion. A l'est de l'explosion, il a jeté des projectiles qui, pendant leur trajectoire, produisirent un bruit semblable à celui d'explosions.

Près de MIKHALTCHO, l'ennemi a jeté dans l'ennemi que nous occupons des bombes incendiaires, puis il a tenté d'attaquer, mais il a été repoussé par notre feu.

Mer Noire. Près du BOSPHORE, une de nos sous-marins a été aperçu et a tiré quelques coups sans résultat de deux autres sous-marins. Ce sous-marin a détruit un voilier chargé de charbon.

Front du Caucase. Nos fractions continuent à presser l'ennemi avec succès.

Communiqué anglais

Londres, 24 février (21 heures). La nuit dernière, nous avons exécuté une mine devant HULLUCH et nous avons occupé le créneau.

Aujourd'hui, un duel d'artillerie dans les environs de HULLUCH a été terminé à notre avantage.

Notre artillerie a bombardé avec succès des ouvrages ennemis près de FRELINGHEN, sur le canal d'YPERES à COMINES, et à l'est de BOESINGHE.

Communiqué italien

Rome, 24 février. Dans la vallée de POPONA (Rienzi), l'artillerie ennemie a développé une activité particulière contre nos positions de Monleprata sans nous causer de dommages.

Sur les hauteurs au nord-ouest de GORIZIA, dans la nuit du 23, des détachements ennemis s'étant approchés de nos lignes, dans le secteur de Prouma, commentant à lancer des bombes incendiaires, mais le feu de nos troupes et quelques coups bien ajustés d'une de nos batteries ont suffi à repousser leur agression.

Abondantes chutes de neige sur tout le front.

Communiqué belge

Le Havre, 24 février. Actions d'artillerie de peu d'importance sur le front de l'armée belge.

NOTES OFFICIELLES

Pour les Garnisons de nos Colonies. Lignes, 24 février. — La France militaire annonce que pour permettre la relève des officiers et des sous-officiers des troupes coloniales qui n'ont pas encore fait campagne, et procurer à nos formations de guerre de nouveaux cadres de métier, le ministre a décidé d'utiliser aux colonies les officiers subalternes, sous-officiers et caporaux appartenant à l'arme de l'infanterie (active, réserve et territoriale) reconnus inaptes définitivement à servir au front, non pourvus d'un emploi à l'intérieur et désireux de servir dans les garnisons normales des colonies.

Les R. A. T. Paris, 24 février. — M. Henry Simon, député du Tarn, vient de recevoir de M. le Ministre de la guerre la lettre suivante : « Monsieur le Député, « En réponse à votre lettre du 27 janvier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que des instructions ont été données par le général en chef pour verser dans les formations territoriales des R. A. T. appartenant aux régiments actifs au moment de leur démobilisation de réserve, tout fois, un certain nombre de ces R. A. T. ont été affectés aux régiments de réserve sans visés pour être employés comme conducteurs des équipages, en remplacement d'hommes de l'infanterie active ou de la réserve renvoyés dans le rang. « Agréé, etc. »

LE PEUPLE DE LA FRANCE

Front occidental Front oriental Dans les Balkans

L'Effort allemand Les Turcs cernés Uéléments grec à la Bulgarie

Pétrograd, 24 février. — Les corps d'armée qui est en fuite d'Er. oum dans la direction du sud est pratiquement arrêté par suite de l'occupation de Mouch. Le corps d'armée qui s'est retiré sur Erzeroum après les combats livrés aux environs de la ville a subi le même sort.

LA PRISE D'ERZEROU ET L'EMOTION A CONSTANTINOPLE. Athènes, 22 février (retardé). — Selon des informations reçues par des journaux, la prise d'Erzerou est maintenant faite à Constantinople, ce qui cause une grande irritation dans les milieux musulmans. Le parti de la paix prend une plus grande importance. Des démonstrations ont eu lieu dans les rues. De nombreuses arrestations ont été opérées, dont celle d'Ahmed-Riza. On s'attend à de sérieux désordres.

LA POLOGNE RESTE FIDÈLE. Pétrograd, 24 février. — Au cours de la séance de la Douma, le député polonais Haruszewski a déclaré que, dans le cas où l'occupation de la Pologne s'est rangée irrévocablement au côté de ceux qui luttent pour l'existence indépendante des nations, les Polonais croient fermement que l'occupant en dépit des fluctuations des événements de la guerre et des adulations de l'ennemi.

Une Alerte à Paris. Des Zeppelins auraient-ils tenté un nouveau Raid? Paris, 24 février. — A 22 h. 50, l'éclairage de Paris a été supprimé. Les Zeppelins ont été aperçus à l'ouest de Paris, à 23 h. 20, l'éclairage de Paris a été rétabli.

En Angleterre. Lord Derby à la Défense aérienne. Londres, 24 février. — M. Asquith a annoncé aux Communes que Lord Derby, organisateur du recrutement, sera nommé à la présidence du comité mixte naval et militaire, qui aura à s'occuper du service de défense aérienne, et qu'il remplira ce poste sans rémunération.

Décorations à l'Armée anglaise. Londres, 24 février. — La Gazette de Londres publie un supplément consacré aux décorations militaires de la République française. M. Poincaré à l'armée anglaise.

M. Painlevé reçoit le Londres. Paris, 24 février. — Le ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des inventions intéressant la défense nationale, a reçu hier soir de Londres, M. Painlevé, député de la Seine, et ministre de la marine, qui a été nommé à la présidence du comité mixte naval et militaire, qui aura à s'occuper du service de défense aérienne, et qu'il remplira ce poste sans rémunération.

Une Tragédie au Village. Toulouse, 24 février. — Le parquet de Marignac a avisé hier qu'un crime venait d'être commis à Lescaux, petite commune du canton de Cazères. Le cadavre d'un cultivateur, M. Jean Bronzes, âgé d'une cinquantaine d'années, propriétaire à Sina, avait été découvert dans un bois. Il portait des traces de strangulation.

Le Vapeur allemand avec Equipage allemand. Santa-Cruz (Ténériffe), 24 février. — Le navire allemand « Westburn », mouillé pour réparer des avaries, a arboré le drapeau allemand. L'équipage est composé d'un officier et de sept hommes. Le capitaine est un officier d'infanterie, « Edinburg » et « Cambridge », et du bâtiment belge « Luxembourg », ainsi que deux marins espagnols.

La Perte du Zeppelin « L-19 ». Stockholm, 24 février. — Le yacht Stella, commandant du paquebot « Memphis », arrivé aujourd'hui à Marseille, accompagné du docteur du bord, s'est rendu aussitôt à l'hôtel de la Marine où il a été reçu successivement par l'amiral Gervais et l'administrateur de la marine auxquels il a fait le récit des circonstances dans lesquelles le « Memphis » a été coulé.

Mort de l'Amiral von Pohl. Amsterdam, 24 février. — Un télégramme de Berlin annonce la mort du contre-amiral von Pohl, chef de l'armirauté allemande.

Sur Mer. La Perte du « Memphis ». Marseille, 24 février. — Le capitaine Carré, commandant du paquebot « Memphis », arrivé aujourd'hui à Marseille, accompagné du docteur du bord, s'est rendu aussitôt à l'hôtel de la Marine où il a été reçu successivement par l'amiral Gervais et l'administrateur de la marine auxquels il a fait le récit des circonstances dans lesquelles le « Memphis » a été coulé.

Fonds d'Etat étrangers et Valeurs étrangères. AVIS IMPORTANTS A NOS PORTEURS. Paris, 24 février. — D'après les dispositions combinées des articles 37 de la loi du 29 mars 1914 et 20 du décret du 21 juin suivant, les personnes domiciliées en France, propriétaires ou usufructières de titres de fonds d'Etat étrangers ou de valeurs mobilières étrangères non abonnées, qui auront encaissé à l'étranger depuis le 1er juillet 1914 les dividendes, intérêts, arrérages ou tous autres produits de ces valeurs, ou qui s'en seront fait envoyer le montant, se verraient assésés sur ce qui leur est dû de taxes annuelles de 5 % sur le revenu, devant faire « dans les trois premiers mois de l'année 1916 la déclaration des dividendes, intérêts, arrérages et autres produits ainsi encaissés depuis dix-huit mois hors de notre pays, et acquitter de la taxe de 5 % sur le montant total de ces revenus.

Les déclarations, qui pourront être faites jusqu'au 31 mars prochain, soit au bureau de l'enregistrement de la résidence des déclarants, soit dans tout autre bureau ayant dans son ressort la perception de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières étrangères.

Tous les renseignements nécessaires seront fournis par les bureaux des perceptions complètes, et notamment à Paris, par celui du bureau situé 13, rue de la Banque, deuxième arrondissement.

Le Parlement

A LA CHAMBRE AU SENAT

Paris, 24 février. — M. Dubost ouvre la séance à trois heures un quart.

M. Ribot, ministre des finances, dépose le projet de loi relatif à la taxation des bénéfices de guerre. Le projet est renvoyé à la commission des finances.

M. Millies-Lacroix propose que soit renvoyée à la commission relative aux allocations militaires, la proposition de loi relative à la mission des finances, pour avis, la proposition de loi précédemment renvoyée au bureau concernant les majorations spéciales à accorder aux femmes en état de grossesse.

Après avoir entendu M. Paul Strauss, le Sénat adopte la proposition de M. Millies-Lacroix.

Les Orphelins de la Guerre. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux orphelins de la guerre.

M. Perrot, rapporteur, continue son discours.

L'orateur, après avoir dit quelques mots au sujet du placement des pupilles de la nation, tel qu'il est réglé par le projet de loi, indique que ceux qui combattaient pour le droit de la patrie doivent être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.

M. de Lamarzelle vient ensuite enlever la parole à M. Perrot, et dit qu'il voudrait que le projet de loi soit voté par l'unanimité du Sénat, ce projet est le résultat de la patrie doit être complètement rassurés, s'ils viennent à succomber, et que le sort futur de leurs enfants ne saurait être en aucun cas une préoccupation pour eux.



